

États financiers annuels audités  
(en dollars canadiens)



Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024





**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Tour KPMG

600, boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 0A3

Canada

Téléphone 514-840-2100

Télécopieur 514-840-2187

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au gestionnaire de placements du Fonds Mageska

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Mageska (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.\**

Montréal, Canada

Le 30 mars 2026

# Fonds Mageska

## Table des matières

---

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers du Fonds Mageska	
États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Inventaire du portefeuille	5 – 6
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers	7 - 18

# Fonds Mageska

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	234 473 188	245 332 797
Trésorerie	1 681 493	2 350 249
Dividendes à recevoir	67 541	183 997
Compte sur marge	39 931 403	3 250 903
Profit sur les contrats à terme normalisés	307 085	–
<b>Total des actifs</b>	<b>276 460 710</b>	<b>251 117 946</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer	68 604	106 114
Perte sur les contrats à terme normalisés	266 339	–
Contrats d'options vendues	–	1 237 751
<b>Totaux des passifs (à l'exclusion de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)</b>	<b>334 943</b>	<b>1 343 865</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>276 125 767</b>	<b>249 774 081</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>		
Catégorie A	512	472
Catégorie F	4 728 403	3 858 146
Catégorie J	271 396 852	245 915 463
<b>Nombre de parts rachetables en circulation</b>		
Catégorie A	5	4
Catégorie F	42 460	35 317
Catégorie J	2 438 988	2 249 937
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie A	110,38	108,51
Catégorie F	111,36	109,24
Catégorie J	111,27	109,30

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire,

  
Administrateur

# Fonds Mageska

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	126 040	71 830
Revenu de dividendes	6 926 113	5 526 866
Profit net de change	217 261	139 670
Profit net réalisé sur la vente de placements	8 557 880	20 663 995
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats à terme normalisés	8 592 565	(642 650)
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats d'options	503 669	(1 774 448)
Variation nette de la plus-value latente des placements	4 124 111	13 950 312
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés et des contrats d'options	(97 181)	75 600
<b>Autres produits</b>		
Revenu tiré du prêt de titres	227 136	148 433
Produits divers	3	1
<b>Total des produits</b>	<b>29 177 597</b>	<b>38 159 609</b>
<b>Charges</b>		
Honoraires de gestion (note 6)	1 125 926	996 185
Rémunération au rendement (note 6)	917 613	-
Retenues d'impôt	658 419	520 657
Charge liée à la taxe de vente	321 954	174 606
Coûts de transaction	80 783	98 719
Droits de garde	74 709	69 904
Honoraires d'audit	18 439	18 725
Charges administratives et autres charges	9 527	7 060
Frais liés à la communication de l'information financière	3 195	11 092
Frais d'évaluation	100	57 564
Frais de dépôt	-	52 765
Honoraires juridiques	-	5 062
<b>Total des charges</b>	<b>3 210 665</b>	<b>2 012 339</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>25 966 932</b>	<b>36 147 270</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Catégorie A	40	61
Catégorie F	485 503	537 068
Catégorie J	25 481 389	35 610 141
<b>Nombre moyen quotidien de parts rachetables en circulation</b>		
Catégorie A	4	4
Catégorie F	43 833	32 814
Catégorie J	2 247 568	2 076 665
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie A	10,00	15,25
Catégorie F	11,08	16,37
Catégorie J	11,34	17,15

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds Mageska

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice</b>		
Catégorie A	472	411
Catégorie F	3 858 146	3 321 078
Catégorie J	245 915 463	210 305 322
	<b>249 774 081</b>	<b>213 626 811</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Catégorie A	40	61
Catégorie F	485 503	537 068
Catégorie J	25 481 389	35 610 141
	<b>25 966 932</b>	<b>36 147 270</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
À partir du revenu de placement net		
Catégorie A	-	-
Catégorie F	(41 654)	(25 828)
Catégorie J	(4 192 153)	(3 147 140)
À partir des gains en capital		
Catégorie A	(32)	(30)
Catégorie F	(293 637)	(247 283)
Catégorie J	(16 844 384)	(15 752 762)
	<b>(21 371 860)</b>	<b>(19 173 043)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables (note 5)</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Catégorie A	-	-
Catégorie F	2 000 000	-
Catégorie J	-	-
Somme versée au titre des parts rachetées		
Catégorie A	-	-
Catégorie F	(1 615 246)	-
Catégorie J	-	-
Réinvestissement des distributions		
Catégorie A	32	30
Catégorie F	335 291	273 111
Catégorie J	21 036 537	18 899 902
	<b>21 756 614</b>	<b>19 173 043</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Catégorie A	40	61
Catégorie F	870 257	537 068
Catégorie J	25 481 389	35 610 141
	<b>26 351 686</b>	<b>36 147 270</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice</b>		
Catégorie A	512	472
Catégorie F	4 728 403	3 858 146
Catégorie J	271 396 852	245 915 463
	<b>276 125 767</b>	<b>249 774 081</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds Mageska

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	25 966 932	36 147 270
Ajustements pour :		
Profit net de change	(217 261)	(139 670)
Profit net réalisé sur la vente de placements	(8 557 880)	(20 663 995)
Variation nette de la plus-value latente des placements	(4 124 111)	(13 950 312)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats à terme normalisés et des contrats d'options	(1 278 497)	1 438 465
Achats de placements	(603 832 430)	(757 681 117)
Produit de la vente de placements	627 293 247	753 224 439
Coûts de transaction	80 783	98 719
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	116 456	(72 563)
Augmentation (diminution) du montant à recevoir au titre du compte sur marge	(36 680 500)	599 099
Diminution (augmentation) des charges à payer	(37 510)	43 131
<b>Sorties nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(1 270 771)</b>	<b>(956 534)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts	2 000 000	–
Somme versée au titre des parts rachetées	(1 615 246)	–
<b>Entrées nettes liées aux activités de financement</b>	<b>384 754</b>	<b>–</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	<b>(886 017)</b>	<b>(956 534)</b>
Profit net de change	217 261	139 670
<b>Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 350 249</b>	<b>3 167 113</b>
<b>Trésorerie, à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 464 232</b>	<b>2 210 579</b>
Intérêts reçus	126 040	71 830
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	6 384 150	4 933 646

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds Mageska

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2025

### Fonds négociés en bourse

Placements	Nombre d'actions	\$	\$	%
		Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net
Invesco QQQ Trust, série 1	2 666	2 056 987	2 247 897	0,8
iShares 7-10 Year Treasury Bond ETF	4 474	605 681	590 499	0,2
iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF	200 270	27 025 692	27 455 107	9,9
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond ETF	224 217	24 767 962	24 813 836	9,0
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	41 726	5 343 512	5 514 061	2,0
iShares MSCI ACWI ETF	426 580	61 474 103	82 842 834	30,1
iShares MSCI Canada ETF	9 751	712 424	721 786	0,3
iShares MSCI EAFE ETF	158 300	20 781 922	20 864 912	7,6
iShares MSCI India ETF	23 879	1 816 517	1 771 498	0,6
iShares Silver Trust	12 487	640 272	1 104 098	0,4
SPDR Gold Shares Fund	1 672	799 858	909 494	0,3
SPDR S&P 500 ETF	1 724	1 545 641	1 613 613	0,6
SPDR S&P MidCap 400 ETF Trust	24 937	21 024 817	20 648 659	7,5
State Street Health Care Select Sector SPDR ETF	21 790	4 737 600	4 629 743	1,7
State Street SPDR Bloomberg 1-3 Month T-Bill ETF	94 500	11 982 492	11 852 547	4,3
State Street SPDR Bloomberg Convertible Securities ETF	6 971	878 231	853 471	0,3
State Street SPDR Bloomberg High Yield Bond ETF	27 576	3 717 427	3 679 349	1,3
State Street Technology Select Sector SPDR ETF	7 684	1 477 905	1 518 407	0,5
Vanguard FTSE All-World ex-US ETF	206 422	18 965 438	20 841 377	7,5
<b>Total des fonds négocié en bourse</b>		210 354 481	234 473 188	84,9
Profit sur les contrats à terme normalisés			307 085	0,1
Perte sur les contrats à terme normalisés			(266 339)	(0,1)
Coûts de transaction		(9 687)		0,0
<b>Total du portefeuille de placements</b>		210 344 794	234 513 934	84,9
Autres actifs, moins les passifs			41 611 833	15,1
<b>Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>276 125 767</b>	<b>100,0</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Fonds Mageska**  
**INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE**  
 Au 31 décembre 2025

**Contrats à terme normalisés – position acheteur**

					\$	\$
Contrats	Description	Date d'échéance	Prix du contrat	Devise	Juste valeur	
9	Contrats à terme normalisés sur 100 onces d'or (Comex)	25 février 2026	4 341,10	USD	124 518	
3	Contrats à terme normalisés sur 100 onces d'or (Comex)	25 février 2026	4 341,10	USD	100 800	
44	Contrats à terme normalisés sur l'indice S&P 500 Emini	20 mars 2026	6 892,50	USD	40 765	
1	Contrats à terme normalisés sur 100 onces d'or (Comex)	25 février 2026	4 341,10	USD	33 092	
1	Contrats à terme normalisés sur 100 onces d'or (Comex)	25 février 2026	4 341,10	USD	7 288	
58	Contrats à terme normalisés sur bons du Trésor américain à 2 ans, Cbot	31 mars 2026	104,39	USD	622	
<b>Total du profit lié aux contrats à terme normalisés – position acheteur</b>					<b>307 085</b>	
1	Obligation américaine à long terme (Cbt)	20 mars 2026	115,59	USD	(1 647)	
4	Contrats à terme normalisés sur bons du Trésor américain à 10 ans, Cbot	20 mars 2026	112,44	USD	(3 817)	
30	Obligation américaine à long terme (Cbt)	20 mars 2026	115,59	USD	(49 395)	
72	Obligation américaine à long terme (Cbt)	20 mars 2026	115,59	USD	(98 824)	
103	Contrats à terme normalisés sur bons du Trésor américain à 10 ans, Cbot	20 mars 2026	112,44	USD	(112 656)	
<b>Total de la perte liée aux contrats à terme normalisés – position acheteur</b>					<b>(266 339)</b>	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

### 1. Création du Fonds

Le Fonds Mageska (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable constituée le 3 janvier 2023 en vertu des lois de la province de Québec aux termes d'une convention de fiducie datée du 7 octobre 2022 et modifiée le 5 octobre 2025. Le Fonds a commencé ses activités le 4 janvier 2023. Le siège social du Fonds est situé au 600, rue Lucien-Paiement, Laval (Québec) H7N 0H7 Canada.

Mageska Capital Inc. est le gestionnaire de placements (le « gestionnaire ») et le distributeur de parts du Fonds. Avec prise d'effet le 19 décembre 2024, le gestionnaire a nommé Nymbus Capital Inc. à titre de gestionnaire de sous-portefeuille du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, l'agent des transferts, l'administrateur et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds et, à ce titre, fournit certains services d'évaluation et d'autres services au Fonds. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 31 mars 2026.

### 2. Objectif de placement du Fonds

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à réaliser de meilleurs rendements rajustés en fonction du risque, en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») et des contrats à terme normalisés et à obtenir une exposition à des titres à revenu fixe, à des titres de capitaux propres et à des produits de base canadiens, américains et internationaux.

Le Fonds émet de façon continue, au moyen d'une notice d'offre, les séries de parts suivantes :

Parts de série A : cette série de parts est offerte aux investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à souscrire des parts de série F, des parts de série I et des parts de série J.

Parts de série F : cette série de parts est offerte aux investisseurs qualifiés qui les souscrivent dans le cadre d'un programme de services rémunérés à l'acte ou d'un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais établis en fonction de l'actif à leur courtier.

Parts de série I : cette série de parts est offerte aux investisseurs institutionnels, au gré du gestionnaire. Le gestionnaire négociera les modalités d'achat des parts de série I avec chaque investisseur, y compris les honoraires de gestion et la rémunération au rendement qui seront payés par le Fonds à l'égard des parts de série I de cet investisseur. Aucune commission de vente n'est payable lorsqu'un investisseur achète ou rachète des parts de série I. Un investisseur qui achète des parts de série I doit conclure une convention de parts de série I avec le gestionnaire avant de pouvoir acheter des parts de série I.

Parts de série J : cette série de parts est exclusivement offerte aux actionnaires et aux membres de la famille de Mageska Capital.

Le Fonds peut, à l'occasion, créer d'autres séries de parts sans en aviser au préalable les porteurs de parts ni obtenir leur consentement.

### 3. Mode de présentation

Les présents états financiers annuels ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements et des dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

### 4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Le Fonds a appliqué de manière uniforme les méthodes comptables ci-après à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### **Comptes sur marge**

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts sous forme de trésorerie détenus auprès de courtiers, transférés en garantie de contrats dérivés ayant une position ouverte.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

#### 4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

##### *Instruments financiers*

Les instruments financiers peuvent comprendre des actifs et passifs financiers comme les titres de créance, les titres de capitaux propres, les fonds d'investissement à capital variable et les dérivés, la trésorerie et les autres créances clients et comptes fournisseurs. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie prenante aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété.

##### *Classement et évaluation*

Les placements et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les états du résultat global. Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds d'investissement à capital variable en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente.

##### *Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, le compte sur marge, les dividendes à recevoir et les charges à payer.

##### *IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »)*

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont assujettis au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, comme l'exige l'IFRS 9. Les actifs financiers du Fonds évalués au coût amorti correspondent à des dividendes à recevoir ne comportant aucune composante financement dont l'échéance est d'au plus 12 mois. Le Fonds a donc choisi d'appliquer l'approche simplifiée fondée sur les pertes de crédit attendues, selon laquelle il comptabilise une correction de valeur pour pertes fondée sur le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Compte tenu de la nature à court terme et de la qualité de crédit élevée des dividendes à recevoir, ils ne sont pas considérés comme dépréciés.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut différentes conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés.

##### *Prêt de titres*

Le Fonds consent des prêts de titres par l'entremise de son dépositaire en tant qu'agent de prêt de titres. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans les actifs financiers à la juste valeur dans les états de la situation financière, puisque le Fonds conserve les risques et les avantages économiques importants liés aux titres prêtés.

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et sont inclus dans les « coûts de transaction » à l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert. Le coût des placements associé à chaque titre est établi selon la méthode du coût moyen.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

#### 4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

##### **Informations sur le capital**

Les objectifs, les politiques et les processus du Fonds en matière de gestion du capital sont décrits à la note 2. La structure du capital du Fonds est décrite à la note 5. Les parts rachetables émises par le Fonds constituent son capital. Le capital du Fonds n'est assujéti à aucune restriction d'origine interne ou externe, autre que celles concernant les montants minimums de souscription. En matière de gestion des parts rachetables, le Fonds a pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats.

##### **Évaluation des placements**

Les placements sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur, laquelle est déterminée comme suit :

Tous les titres de capitaux propres négociés en bourse (et autres titres) sont évalués selon le dernier cours négocié ou le plus récent cours de clôture de la principale bourse. Si aucun cours de clôture n'est disponible, la moyenne des cours acheteur et vendeur (cours médian) est utilisée. Si aucun cours du jour n'est disponible, le cours du jour ouvrable précédent est appliqué.

Les obligations sont évaluées à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Le prix des parts de fonds commun de placement est établi selon la valeur liquidative par part, qui représente la juste valeur à la date d'évaluation du fonds en question, tant pour la présentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables que pour la valeur liquidative quotidienne.

Les contrats à terme normalisés sont évalués à la juste valeur au moyen des cours cotés sur un marché actif. Les profits ou pertes latents et les soldes de marge sont inclus dans les états de la situation financière.

##### **Trésorerie**

La trésorerie se compose des dépôts détenus auprès de banques.

##### **Opérations de placement**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits d'intérêts tirés des placements dans des obligations et des placements à court terme sont comptabilisés quotidiennement. Les profits et les pertes réalisés découlant des opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

##### **Comptabilisation des produits**

Les produits d'intérêts aux fins de distribution découlant des placements dans des obligations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du taux d'intérêt nominal des obligations.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

##### **Instruments financiers – informations à fournir**

Selon la hiérarchie des justes valeurs, le plus haut niveau correspond aux cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 Données d'entrée qui reflètent les cours cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 Données d'entrée autres que les cours qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données d'entrée provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 Les données d'entrée ne sont pas observables.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

#### 4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

##### *Instruments financiers – informations à fournir (suite)*

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des charges à payer et de l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. En pareil cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Veillez vous reporter à la note 10 pour consulter ces informations.

##### **Monnaie**

###### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

###### b) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères selon les cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et pertes de change sur les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés avec les autres variations de la juste valeur.

##### **Estimations comptables critiques et jugements**

L'établissement d'états financiers exige que la direction exerce son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses concernant l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de l'établissement des états financiers.

###### a) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées fiables en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Des cours fixés par les courtiers peuvent être obtenus auprès de sources à titre indicatif, mais n'ont aucune valeur exécutoire ou contraignante.

Le Fonds considère comme observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché pertinent. Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Instruments financiers – informations en juste valeur » pour un complément d'information sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

#### *Estimations comptables critiques et jugements (suite)*

- b) Classement et évaluation des placements et des dérivés et application de l'option de la juste valeur

En ce qui a trait au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser un jugement important pour déterminer si les activités du Fonds consistent à gérer son portefeuille de placements et à évaluer le rendement sur la base de la juste valeur. Cette évaluation repose sur la détermination que le portefeuille n'est ni détenu uniquement pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu pour à la fois percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié à l'appui du classement des placements du Fonds selon la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

### 5. Parts rachetables

Chaque porteur de parts du Fonds acquiert des parts rachetables qui représentent une participation indivise dans l'actif net du Fonds. Le Fonds offre plusieurs séries de parts (séries A, F, I et J). Dans chaque série, toutes les parts rachetables comportent les mêmes droits et privilèges. Chaque part rachetable confère une voix à toute assemblée des porteurs de parts et un droit égal de participation dans toute distribution effectuée par le Fonds. Les fractions de parts ne confèrent aucun droit de vote. Chaque part rachetable est rachetable au gré du porteur de parts, conformément à la convention de fiducie, et le nombre de parts rachetables pouvant être émises est illimité. Les parts du Fonds sont entièrement payées au moment de leur émission et ne peuvent généralement pas être cédées, sauf avec le consentement du gestionnaire.

Le tableau suivant présente le sommaire des transactions sur parts rachetables pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

<b>2025</b>			
	<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie F</b>	<b>Catégorie J</b>
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	4	35 317	2 249 937
Parts émises contre trésorerie	–	17 810	–
Parts rachetées	–	(13 678)	–
Réinvestissement des distributions	1	3 011	189 051
Parts en circulation à la clôture de l'exercice	5	42 460	2 438 988

  

<b>2024</b>			
	<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie F</b>	<b>Catégorie J</b>
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	4	32 817	2 077 017
Parts émises contre trésorerie	–	–	–
Parts rachetées	–	–	–
Réinvestissement des distributions	–	2 500	172 920
Parts en circulation à la clôture de l'exercice	4	35 317	2 249 937

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

### 6. Transactions entre parties liées

Aux 31 décembre 2025 et 2024, toutes les parts de série A et J étaient détenues soit par le gestionnaire, les actionnaires exerçant le contrôle ultime du gestionnaire (les « actionnaires ») et (ou) les sociétés contrôlées par les actionnaires, et (ou) les membres de la famille immédiate (conjoints et personnes à charge) des actionnaires.

En contrepartie de ses services, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des honoraires de gestion (les « honoraires de gestion »), payables mensuellement, à l'égard de chaque série de parts offerte. Chaque série est responsable des honoraires de gestion qui peuvent lui être imputés, calculés en pourcentage de la valeur liquidative de la série (définie ci-dessous), comme suit :

- Parts de série A – 2,0 % de la valeur liquidative annuelle de la série
- Parts de série F – 1,00 % de la valeur liquidative annuelle de la série
- Parts de série I – les honoraires de gestion sont négociés avec chaque investisseur et calculés au niveau des parts
- Parts de série J – 0,425 % de la valeur liquidative annuelle de la série

Les honoraires de gestion sont calculés et s'accumulent chaque jour d'évaluation et sont versés au début du mois pour le mois en cours. Le jour d'évaluation s'entend de 16 h (heure de Montréal) le dernier jour ouvrable de chaque mois, le 31 décembre de chaque année, et tout autre jour ouvrable ou autre jour déterminé par le gestionnaire.

En plus des honoraires de gestion, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds une prime de rendement (la « prime de rendement »), calculée et comptabilisée mensuellement, et payée annuellement au rachat de parts, à l'égard de chaque série de parts offerte. La prime de rendement relève de chaque série à laquelle elle est attribuable, calculée au niveau des parts, comme suit :

- Parts de série A, F et J – 20 % de l'écart positif, le cas échéant, de l'excédent de la valeur liquidative de la série par part sur le seuil d'application de la prime de rendement et le taux de rendement minimal applicables de cette part à la date de paiement; lorsque cet écart est négatif, aucune prime de rendement n'est versée.
- Parts de série I – La prime de rendement, le cas échéant, est négociée individuellement avec chaque investisseur.

Le taux de rendement minimal correspond au rendement depuis le début de l'exercice d'un indice composé à 60 % de titres internationaux et à 40 % d'obligations américaines, libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens selon le taux de change de clôture quotidien de la Bourse de New York.

Le seuil d'application de la prime de rendement est fixé initialement en fonction du prix de souscription des parts et est rajusté à la hausse après chaque versement de prime de rendement. Il n'est pas rajusté à la baisse, de sorte que toute baisse de la valeur liquidative par part doit être entièrement recouverte avant que la prime de rendement soit imputée à une période ultérieure. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la prime de rendement versée par le Fonds s'est établie à 174 173 \$ (néant en 2024).

Le 19 décembre 2024, le gestionnaire a conclu une convention de gestion discrétionnaire avec Nymbus Capital Inc. (« Nymbus ») visant la gestion d'un portefeuille spécial du Fonds. Aux termes de la convention, Nymbus a le droit de recevoir une rémunération au rendement correspondant à 20 % des gains nets sur les activités de négociation du portefeuille spécial (tel qu'il est défini dans la convention), sous réserve d'un seuil de rendement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant affecté au portefeuille spécial s'est élevé à 17,8 millions de dollars (néant en 2024) et la rémunération au rendement connexe versée s'est élevée à 743 440 \$ (néant en 2024).

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

### 7. Distributions

Le Fonds compte distribuer suffisamment de son bénéfice net (y compris les gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu) aux porteurs de parts au cours de chaque année civile pour s'assurer qu'il ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

À moins qu'un porteur de parts du Fonds n'en décide autrement, toutes les distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série à la valeur liquidative par part de la série calculée à la date de distribution ou, si cette date n'est pas un jour d'évaluation, le jour d'évaluation suivant.

Le gestionnaire peut, à son gré, procéder à des désignations, déterminations et attributions aux fins de l'impôt à l'égard des montants (ou tranches de montants) que le Fonds a reçus, payés, déclarés payables ou attribués aux porteurs de parts à titre de distributions ou de produit de rachat. Cela s'applique également aux charges engagées par le Fonds et aux déductions fiscales auxquelles le Fonds peut avoir droit.

### 8. Impôts sur le résultat

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable et n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la partie de son revenu de placement qui est distribuée aux porteurs de parts, puisque ce revenu est imposable entre les mains des porteurs de parts.

De plus, les impôts sur le résultat à payer sur les gains en capital réalisés nets non distribués sont remboursables selon une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Un revenu net et des gains en capital réalisés suffisants du Fonds ont été, ou seront, distribués aux porteurs de parts de sorte que le Fonds n'aura aucun impôt à payer. Par conséquent, aucune provision pour impôts sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. L'année d'imposition du Fonds prend fin le 31 décembre.

Toutefois, certains dividendes et produits d'intérêts que reçoit le Fonds sont assujéti à des retenues d'impôt dans certains pays d'origine. Le résultat assujéti à ces impôts est comptabilisé avant les retenues d'impôt, et les montants correspondants sont comptabilisés à titre de charge d'impôt.

### 9. Instruments financiers et gestion des risques

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à l'objectif de placement et aux lignes directrices du Fonds. Ces risques et les méthodes de gestion s'y rapportant utilisées par le Fonds sont décrits ci-après.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs du Fonds ou sur les justes valeurs de ses instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé à ce risque, car la valeur de ces instruments financiers peut fluctuer par suite des variations des taux d'intérêt en vigueur.

La majorité des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Par conséquent, le Fonds n'est pas directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'honore pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Toutes les opérations sur des titres cotés sont réglées ou acquittées sur livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est jugé comme étant limité, puisque la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Les achats ne sont payés qu'une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

La trésorerie est détenue auprès de contreparties qui sont des banques et des institutions financières notées AA par DBRS.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

#### *Risque de crédit (suite)*

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des titres de créance ou des dérivés. Par conséquent, il n'est pas exposé de façon importante au risque de crédit.

#### *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des taux de change. Les actions étrangères sont exposées à ce risque car leurs cours, libellés dans d'autres monnaies, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds aux risques de change au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

31 décembre 2025		
Type de monnaie	Risque de change \$	% du total de l'actif net %
Dollar américain	275 248 346	99,68
	<b>275 248 346</b>	<b>99,68</b>

31 décembre 2024		
Type de monnaie	Risque de change \$	% du total de l'actif net %
Dollar américain	249 643 844	99,95
	<b>249 643 844</b>	<b>99,95</b>

Au 31 décembre 2025, si le cours de change entre le dollar canadien et les monnaies étrangères avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 752 483 \$ (2 496 438 \$ au 31 décembre 2024).

Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille les positions sur devises dans le cadre de la constitution globale du portefeuille et peut conclure des couvertures de change.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés aux rachats quotidiens au comptant de parts. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de son actif dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs, qui peuvent être facilement vendus, et en conservant des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes. Les tableaux ci-après présentent une analyse des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

#### *Risque de liquidité (suite)*

	Passifs financiers au 31 décembre 2025		
	Sur demande	< 3 mois	Total
	\$	\$	\$
Charges à payer	–	68 604	68 604
Contrats à terme normalisés	–	266 339	266 339
	–	<b>334 943</b>	<b>334 943</b>

	Passifs financiers au 31 décembre 2024		
	Sur demande	< 3 mois	Total
	\$	\$	\$
Charges à payer	–	106 114	106 114
Contrats d'options vendues	1 237 751	–	1 237 751
	<b>1 237 751</b>	<b>106 114</b>	<b>1 343 865</b>

#### *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers d'un Fonds varie en raison des fluctuations des cours (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par des facteurs touchant un marché ou un segment de marché dans son ensemble. L'exposition au risque de prix découle principalement des actions, des fonds sous-jacents, des dérivés et des produits de base. Le risque maximum que peuvent causer ces instruments financiers correspond à leur juste valeur, sauf s'il s'agit d'options vendues, de ventes à découvert et de la vente à découvert de contrats à terme normalisés, auxquels cas les pertes éventuelles sont illimitées.

Au 31 décembre 2025, environ 99 % (99 % au 31 décembre 2024) de l'actif net du Fonds était directement exposé au risque de prix. Si les prix de ces instruments avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 27,4 millions de dollars (24,7 millions de dollars au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être significative.

#### *Risque de concentration*

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le gestionnaire choisit les placements en fonction de l'objectif de placement du Fonds et, dans certains cas, le Fonds peut être exposé au risque lié à la détention d'une position concentrée dans un titre ou une catégorie d'actifs en particulier.

### 10. Instruments financiers

#### *Informations sur la juste valeur*

Les actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 4. Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs qui suit présente des informations sur les actifs du Fonds qui étaient évalués à la juste valeur de façon récurrente aux 31 décembre 2025 et 2024.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 10. Instruments financiers (suite)

#### Informations sur la juste valeur (suite)

	Actifs et (passifs) financiers à la juste valeur Au 31 décembre 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds négociés en bourse	234 473 188	–	–	234 473 188
Profit sur les contrats à terme normalisés	307 085	–	–	307 085
Perte sur les contrats à terme normalisés	(266 339)	–	–	(266 339)
	<b>234 513 934</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>234 513 934</b>

	Actifs et (passifs) financiers à la juste valeur Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds négociés en bourse	245 332 797	–	–	245 332 797
Contrats d'options vendues	–	(1 237 751)	–	(1 237 751)
	<b>245 332 797</b>	<b>(1 237 751)</b>	<b>–</b>	<b>244 095 046</b>

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, aucun titre n'a été transféré d'un niveau à l'autre par suite du changement dans la disponibilité des cours du marché ou des données d'entrée observables sur le marché.

### 11. Opérations de prêt de titres

Le Fonds a conclu une convention de prêt de titres avec son dépositaire. La valeur marchande globale de tous les titres prêtés par un Fonds ne peut excéder 100 % de l'actif de ce Fonds et est garantie par au moins 100 % de la juste valeur des titres prêtés, laquelle est évaluée quotidiennement à la valeur marchande. La garantie se compose principalement de titres à revenu fixe.

L'encours des titres prêtés et les garanties reçues par le Fonds se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Titres prêtés	121 792 695	148 162 455
Total des garanties	124 228 922	151 126 204

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le revenu brut tiré des opérations de prêt de titres et le revenu tiré du prêt de titres présenté à l'état du résultat global.

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 11. Opérations de prêt de titres (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Revenu brut tiré du prêt de titres	420 113	276 951
Frais de prêt de titres	(152 597)	(110 781)
Revenu net tiré du prêt de titres	267 516	166 170
Retenues d'impôt sur le revenu tiré du prêt de titres	(40 380)	(17 737)
Revenu net tiré du prêt de titres	227 136	148 433
Frais de prêt de titres en pourcentage du revenu brut tiré du prêt de titres	36 %	40 %

### 12. Dispense de l'obligation de dépôt

L'article 2.11 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* prévoit, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas des émetteurs assujettis, une dispense de l'obligation de déposer des états financiers annuels et intermédiaires auprès de l'autorité de réglementation compétente. Le Fonds, qui n'est pas un émetteur assujetti, se prévaut de cette dispense de l'obligation de déposer ses états financiers.

### 13. Normes de comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de normes de comptabilité nouvelles ou modifiées s'appliquent aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et leur application anticipée est permise. Toutefois, le Fonds n'a pas adopté par anticipation les normes de comptabilité nouvelles ou modifiées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers.

#### **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir**

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. La nouvelle norme de comptabilité introduit les nouvelles dispositions clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans l'une des cinq catégories de l'état du résultat net, à savoir « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôts sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini correspondant au résultat d'exploitation. La présentation du résultat net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule et même note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le Fonds est toujours en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme de comptabilité, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat net du Fonds, du tableau des flux de trésorerie et des obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».

# Fonds Mageska

## Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

### 13. Normes de comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

#### *Autres normes de comptabilité*

La direction évalue actuellement l'incidence des normes de comptabilité nouvelles ou modifiées qui suivent sur les états financiers du Fonds :

- *Absence de convertibilité (modifications de l'IAS 21)*
- *Classement et évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)*